



REÇU A LA PRÉFECTURE
20 MAI 2003

ARRETE N° 2003-15 SOF
du 19 mai 2003
PORTANT classement dans le domaine privé
du Département de délaissés sur le territoire
de la commune de SEWEN RD 466

Service des Opérations
Foncières et Immobilières

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 22 novembre 2002 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement et du classement dans le domaine privé départemental, de délaissés sur le territoire de la commune de SEWEN RD 466 ;
- VU l'arrêté 2003-01 SOF du 13/01/03 portant organisation de l'enquête publique ;
- VU les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 11 avril 2003 décidant le déclassement de ces parcelles et leur reclassement dans le domaine privé du Département,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 MAI 2003

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement des parcelles de terrains situées au droit de la RD 466 à SEWEN, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ces parcelles dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la Commune de SEWEN

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ...20.05.03
Publication

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Yves GRASS

LE PRESIDENT

Le Directeur Général des Services,

Bernard ROCH